

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Date de Convocation : 04/04/2025
- *Date d’Affichage : 04/04/2025
- *Conseillers en exercice : 23
- *PRÉSENTS : 12
- *VOTANTS : 16

L’an deux mille vingt-cinq, le 9 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint,

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA, .

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE.

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET.

Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Claudine BARRIE a été désignée Secrétaire de séance.

DEL N°11 : CREATION D’UN CONTRAT PEC (PROPRETE ET EV)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l’insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d’accès à l’emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l’employeur que par le service public de l’emploi, avec pour objectif l’inclusion durable dans l’emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Vu l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du jeudi 3 avril 2025,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- 1 PEC pour le service propreté et Espace Vert d’une durée hebdomadaire de 35 heures , rémunération au SMIC horaire, durée de 10 mois renouvelable dans la limite de 24 mois,

MAINTIENT le poste d'adjoint d'animation saisonnier créé par délibération N°2 du 20/10/2022 (poste d'adjoint d'animation saisonnier à 48 Heures hebdomadaires maximum durant les vacances scolaires et 29 Heures hebdomadaires durant les périodes scolaires (article L 332-23-2 du Code Général de la Fonction Publique)
DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250414-DEL1109042025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025